Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hospices cantonaux : crédit supplémentaire pour faire face à l'augmentation des charges

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder un crédit supplémentaire de 7,5 millions aux Hospices cantonaux, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil. Ce crédit, permettant notamment de créer 30 nouveaux postes, est justifié par l'augmentation de l'activité des Hospices, en particulier du CHUV. Il permettra d'éviter que les Hospices ne bouclent l'an 2000 avec un déficit que leurs réserves ne sont plus en mesure d'amortir.

L'augmentation de l'activité enregistrée ces dernières années par les Hospices cantonaux, en particulier par le CHUV, s'est poursuivie en l'an 2000. La hausse du nombre des patients pris en charge et de la lourdeur des cas traités se traduit par une croissance des charges qui n'est pas complètement compensée par une augmentation des revenus et par une surcharge de travail pour le personnel soignant.

Le crédit supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances du Grand Conseil, permettra aux Hospices cantonaux de faire face à cette situation en assurant le financement d'une trentaine de postes supplémentaires dans les services de soins et l'acquisition des biens médicaux et des médicaments requis par l'accroissement du nombre de patients.

Les mesures prises viennent ainsi compléter les 73 postes supplémentaires déjà accordés par le Conseil d'Etat aux Hospices cantonaux en 1999 dans le cadre de la démarche " Surcharge et pénibilité " et les 50 postes de soignants que les Hospices ont eux-mêmes financés ces derniers mois par des réallocations internes.

Pour leur part, les Hospices cantonaux se sont engagés à réaliser 6,5 millions d'économies supplémentaires en l'an 2000, en reportant notamment des travaux d'entretien et de transformation et en poursuivant la rationalisation de leurs achats, en

collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève.

La difficulté de recruter du personnel soignant, en particulier pour les blocs opératoires, reste cependant une préoccupation dans tous les hôpitaux de toute la Suisse. Le chef du Département de la santé et de l'action sociale, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, saisira la Conférence intercantonale des directeurs des affaires sanitaires de ce problème, qui ne peut trouver une solution à moyen terme qu'à l'échelle nationale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 2000

Charles-Louis Rochat, conseiller d'Etat, 021/ 316 50 01. Pierre-André Grandchamp, directeur général des Hospices cantonaux, 021/ 314 70 02.

hospices_crausaz
g_hospices